



Louvain-la-Neuve, le 21 septembre 2011

Communiqué de presse

Crédal s'indigne et porte plainte

La presse a largement relayé ce jour l'apparition en Belgique d'un nouveau produit de crédit, par SMS, proposé par la société Ferratum Belgium SPRL. Crédal s'indigne de ces pratiques commerciales agressives et nébuleuses et porte plainte!

Ne pas avoir d'argent vous coûtera de plus en plus cher

Les petits prêts proposés par Ferratum visent un public qui a du mal à finir le mois avec les moyens dont il dispose. Utiliser un prêt dans ces circonstances signifie rentrer dans une spirale d'endettement qui ne résout rien mais qui coûte très cher. Ils annoncent 0% d'intérêt mais font payer des frais excessifs au regard du montant emprunté. Qui va faire un emprunt qui lui coûtera 300% par an si ce n'est les personnes les plus en difficulté et/ ou les moins bien informées ?

Clairement, ce type de prêt pousse les personnes fragilisées financièrement vers le surendettement. En effet, il s'agit d'«aider» celles-ci à boucler leur fin de mois, de mois en mois, pour un coût très élevé (jusqu'à 49,99 €/mois)...alors qu'une simple lettre de rappel d'un créancier, s'ils payent avec un petit retard, leur coûtera environ 7,50 €...

Une atteinte à toutes les actions de lutte contre le surendettement

La loi régissant le crédit à la consommation est ici contournée pour pouvoir profiter des personnes les plus faibles en toute impunité.

En effet, en limitant le prêt à 200 € maximum, pour une durée de maximum un mois, celui-ci n'est pas soumis à la loi sur le crédit à la consommation : il n'y a donc pas de consultation ni de fichage à la Centrale des Crédits aux particuliers, pas de contrat de crédit en bonne et due forme, pas de protection du consommateur... On joue sur les mots : il n'y a pas d'intérêt, mais « des frais »...

Crédal, pionnier de la microfinance en Belgique, ne peut que dénoncer ces pratiques, qui poussent les personnes à faibles revenus vers un crédit très facile, très rapide et très coûteux, et par effet « boule de neige », vers le surendettement. Crédal a décidé de porter plainte auprès du SPF Economie pour publicité déloyale et abus de faiblesse.

Un détournement du terme « microcrédit »

Ferratum utilise les mots « microcrédit » et « microprêt ». Cela constitue pour Crédal un abus de langage.

Le microcrédit a été inventé par Muhammad Yunus, qui a reçu pour cela le prix Nobel de la Paix. Le microcrédit est un outil financier de développement et d'émancipation.

Le terme de « microfinance » devrait être réservé à une finance responsable, qui par un crédit d'un montant limité, à taux d'intérêt réduit, octroyé dans le respect de la loi et du consommateur, permet à ce dernier de démarrer un projet de vie personnel ou professionnel.

Bernard Horenbeek

Directeur général

Contacts presse

Bernard Horenbeek – directeur : 010/48.34.70 – 0475/ 500.671.

www.Credal.be